

Dénomination : SP GROUPE

n° de gestion : 2005B01214

n° d'identification : 481 908 317

n° de dépôt : A2010/003049

Date du dépôt : 25/02/2010

Pièce : décision de l'associé unique du 17/12/2009

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

25 FEV. 2010

304 a

enregistré sous le numéro :
N° de gestion : 2005 B 1214

SP GROUPE
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 37.000 €
Siège Social : 11 Boulevard Déodat de Séverac
Les Ailes de l'Europe - Bâtiment GAMA
31770 COLOMIERS
RCS Toulouse : 481.908.317

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

L'an deux mille neuf et le dix-sept décembre à 11 heures, au 160 rue Henri Champion – 72100 Le Mans, la société MMA IARD (SA), (Société anonyme au capital de 390.203.152 €, dont le siège social est sis 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Le Mans sous le n°440 048 882), représentée par Monsieur Hervé FRAPSAUCE, associé unique, propriétaire de la totalité des 370 actions de 100 euros chacune composant le capital social de la Société SP GROUPE,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant
- pouvoirs à donner

PREMIERE DECISION

L'associé unique, en raison de la démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société, prend acte de la nécessité de remplacer :

- Robert MOREREAU, commissaire aux comptes titulaire,
- Richard BOUCHER, commissaire aux comptes suppléant,

et décide de nommer en remplacement :

- Le Cabinet Ernst & Young Audit, Tour Ernst & Young - Faubourg de l'Arche - 92037 Paris La Défense Cedex, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire,
- Le Cabinet Picarle & Associés - Tour Ernst & Young - Faubourg de l'Arche - 92037 Paris La Défense Cedex, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président.

L'associé unique

MMA IARD SA
Représentée par M. Hervé FRAPSAUCE

Le Président

M. Jérôme RONCORONI